

QUESTIONS DE PERSONNEL (séance publique)

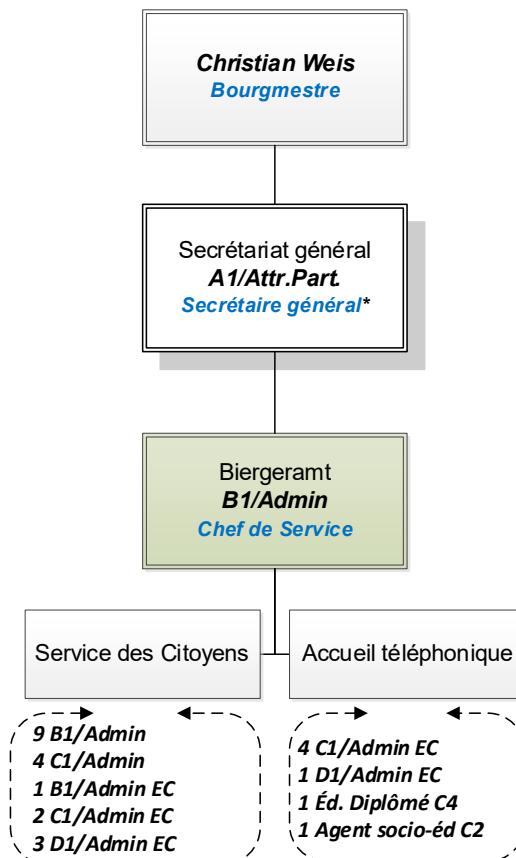
A) Créations et suppressions de postes

1) Service des citoyens

Création de deux postes d'agents administratifs dans le statut du fonctionnaire appartenant au groupe de traitement B1, sous-groupe administratif.

Rapport de Madame le chef de service du service structures et organisation du 26 novembre 2025.

Suppression des postes d'expéditionnaires administratifs dans le groupe de traitement C1, sous-groupe administratif dès lors qu'ils ne seront plus occupés.



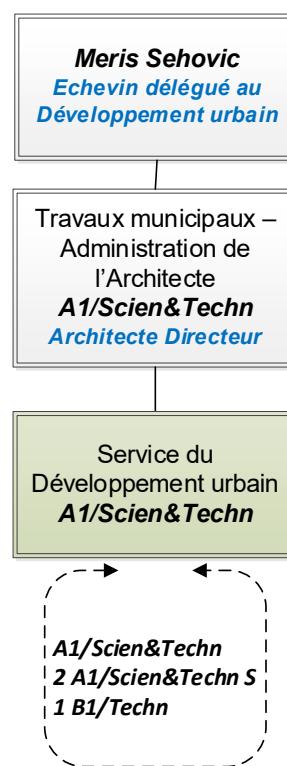
La mission des nouveaux titulaires est définie comme suit :

- Délivrance de certificats:
 - certificat de résidence
 - certificat de vie
 - autorisation parentale

- engagement de prise en charge
- Changements d'adresse: déclarations d'arrivée/départ (toutes nationalités), changements de domicile à l'intérieur de la Ville
- Demandes de contrôle d'adresse dans le cadre d'enquêtes de police et suivi, radiations d'office
- Eau, ordures: demande et arrêt de fourniture
- Délivrance des vignettes du parking résidentiel et facturation
- Déclarations, facturation, radiations des chiens
- Luxembourgeois: demandes pour les cartes d'identité et passeports
- UE, EEE, CH: demandes pour l'attestation d'enregistrement
- RP3 (Non-UE):
 - déclaration d'arrivée
 - demande de carte de séjour pour les membres de famille UE
- Legalisation de la signature
- Autorisation et factures des nuits blanches
- Chèque service accueil
- Copies certifiées conformes
- Rédaction de courriers aux administrés

Les tâches énumérées ci-dessous ne sont nullement exhaustives et sont susceptibles d'évoluer en fonction des besoins de service.

2) Service de l'Urbanisme :



Création d'un poste d'architecte paysagiste dans le statut du salarié à tâche intellectuelle assimilé au groupe d'indemnité A1 de l'employé communal.

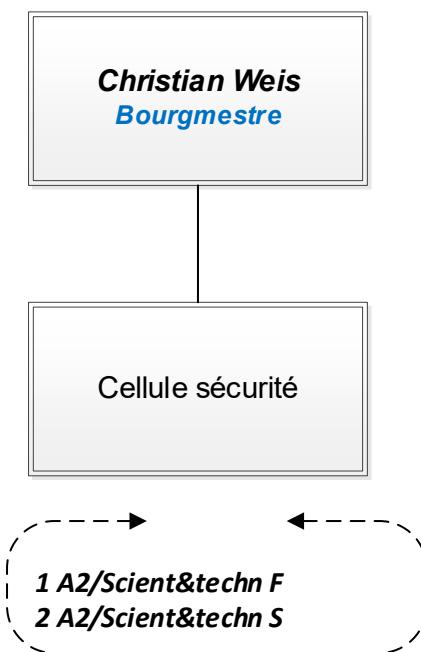
Rapport de Madame le chef de service du service structures et organisation du 8 décembre 2025.

La mission du nouveau titulaire est définie comme suit :

- Concevoir et piloter des projets d'aménagements paysager à des échelles variées sur le territoire de la ville d'Esch-sur-Alzette: parcs et jardins, places de jeux, espaces urbains publics, mesures de végétalisation en faveur de la biodiversité et du climat, etc,
- proposer, sous forme de stratégies, concepts, programmes d'actions et/ou plans d'aménagement, les actions nécessaires pour améliorer la qualité de vie dans la ville,
- Accompagnement des grands projets urbains sur le territoire de la Ville (ex. Nonnewisen, Rout Lëns, Metzeschmelz),
- Assurer la gestion et le suivi des procédures liées à la législation en matière de protection de la nature et des ressources naturelles dans le cadre de la conception et de la réalisation de projets urbains

Ces tâches ne sont pas exhaustives et sont susceptibles d'évoluer en fonction des besoins.

3) Cellule sécurité :



Création d'un poste de délégué à la sécurité dans le statut du salarié à tâche intellectuelle assimilé au groupe d'indemnité A1 de l'employé communal.

Rapport de Madame le chef de service du service structures et organisation du 2 décembre 2025.

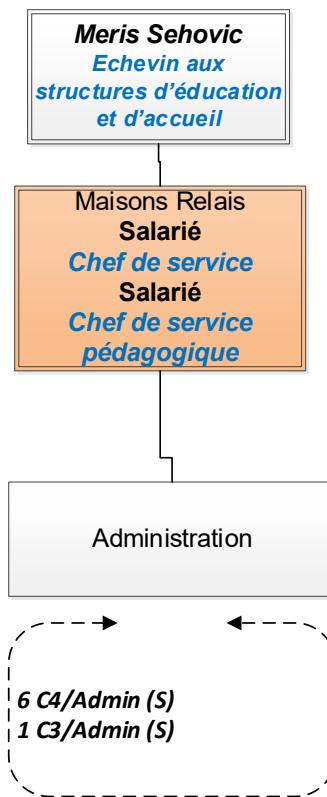
La mission du nouveau titulaire est définie comme suit :

- Veiller à ce que la réglementation nationale et les prescriptions internes en ce qui concerne la sécurité et santé des salarié(e)s, fonctionnaires et employé(e)s communales soient respectées ;
- Mettre en place et promouvoir la philosophie de sécurité et de santé au travail au sein de l'administration communale ;
- Analyser les méthodes de travail des différents services communaux, évaluer les risques en rapport avec celles-ci et mettre en place des dispositions relatives à la prévention et à l'amélioration de la sécurité et de la santé au travail ;
- Organiser des visites régulières dans les différents services, bâtiments et, le cas échéant, sur les différents chantiers communaux, en collaboration avec les responsables des services

- ou des chantiers. Rédiger des rapports y relatifs, suivre l'exécution des adaptations nécessaires et faire le suivi de l'exécution des actions;
- Analyser les accidents du travail et de trajet ; mettre en place les actions correctives nécessaires en collaboration avec les responsables ;
 - Organiser et suivre les formations nécessaires des salarié(e)s, fonctionnaires et employé(e)s en matière de sécurité et de santé au travail ;
 - Participer, en collaboration avec les services responsables et autorités compétentes, aux analyses des risques des manifestation ;
 - Organiser des exercices d'évacuation dans les bâtiments communaux et rédaction des rapports y relatifs ;
 - Elaborer les plans d'alarmes et d'alertes et assurer la diffusion des documents aux différents services ;
 - Organiser les équipes de sécurité ;
 - Organiser et participer aux réunions avec le comité de sécurité, les services communaux, l'ITM , l'AAA,, le CGDIS, les organismes agréés, les experts, l'inspection sanitaire et autres autorités ;
 - Vérifier et éventuellement mettre à jour les registres de sécurité des bâtiments ;

Ces tâches ne sont pas exhaustives et sont susceptibles d'évoluer en fonction des besoins.

4) Maisons Relais :

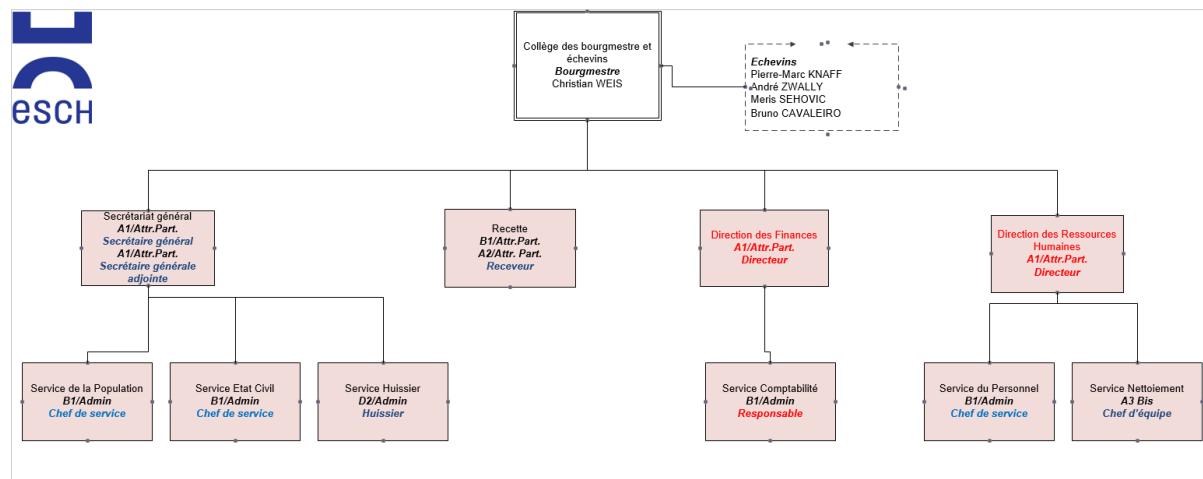


Création d'un poste d'agent administratif avec bachelor dans la carrière C6 de la convention collective de travail des employés du secteur d'aide et de soins et du secteur social.

Suppression par voie de conséquence le poste d'agent administratif dans la carrière C4 créé par le conseil communal du 28 janvier 2023 et qui est toujours vacant.

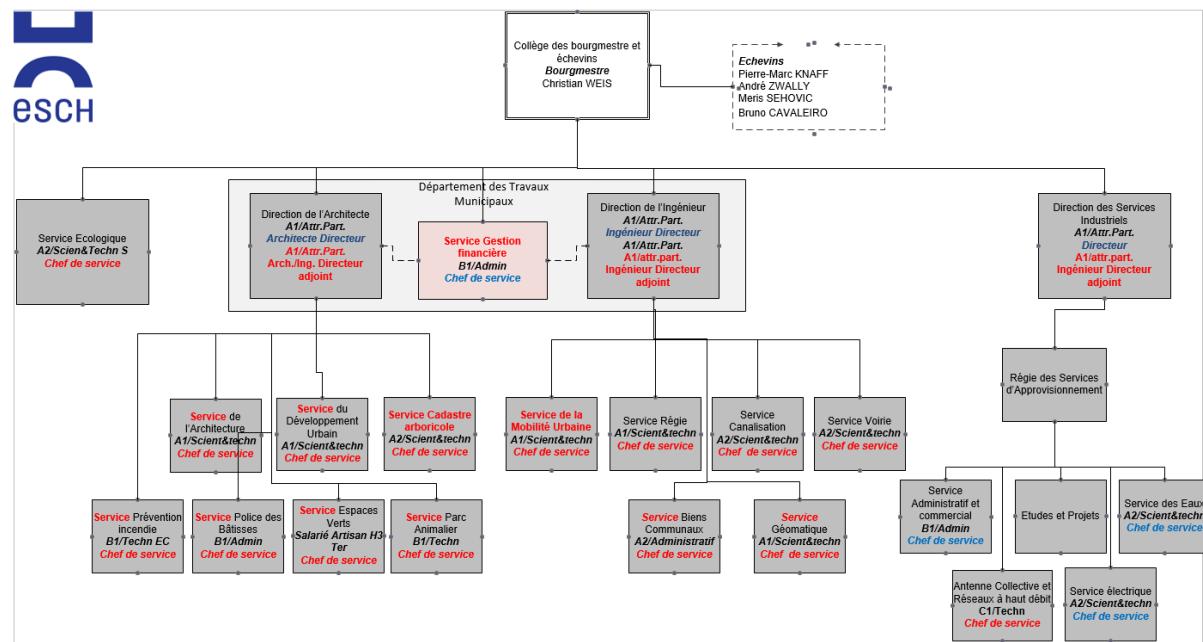
Rapport de Madame le chef de service du service structures et organisation du 10 décembre 2025.

5) Support administratif des services communaux :



Création de deux postes de directeurs dans le groupe de traitement A1, sous-groupe à attributions particulières.

6) Services techniques :



Création de trois postes de directeurs ingénieurs adjoints dans le groupe de traitement A1, sous-groupe à attributions particulières.

B) Décisions de classement

1) A appliquer à la chargée de cours Renelde Pierlot engagée auprès du Conservatoire de musique

Décision de classement à appliquer à l'égard de Madame Renelde Pierlot (chargée de cours auprès du Conservatoire, engagée par le collège échevinal pour la période du 1^{er} décembre 2025 au 31 janvier 2026 - décision du 24 novembre 2025).

Détentrice d'un master en théâtre et arts de la parole, Madame Pierlot peut bénéficier d'un classement dans le groupe d'indemnité A1.

Esch-sur-Alzette, le 11 décembre 2025.
Service du personnel.